

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2016-805/PR/MB portant attribution d'une parcelle de terrain au profit de la Société Okar Food & Beverage Industry.

n° 2016-805/PR/MB

Ministère
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication
1 décembre 2016

Numéro JO
n° 23 du 15/12/2016

Date du numéro
15 décembre 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

VU La Loi n° 177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la Propreté Foncière

VU Le Décret n°2016-109/PRE en date du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2016-148/PREdu 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Novembre 2016.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est attribué à la Société Okar Food & Beverage Industry à titre onéreux une parcelle de terrain sise dans la région de Dikhil d'une superficie de 2ha à raison de 500fd le mètre carré.

Article 2

Ladite parcelle de terrain est destinée à l'implantation d'une usine d'embouteillage d'eaux minérales.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré à la diligence et a la charge du concessionnaire.

Article 4

Le présent Arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH